

# Paysages et infrastructures :

une solide et fructueuse **alliance**



## IDRRIM

Paris  
12 mai 2016



# Paysage : la **définition** en vigueur

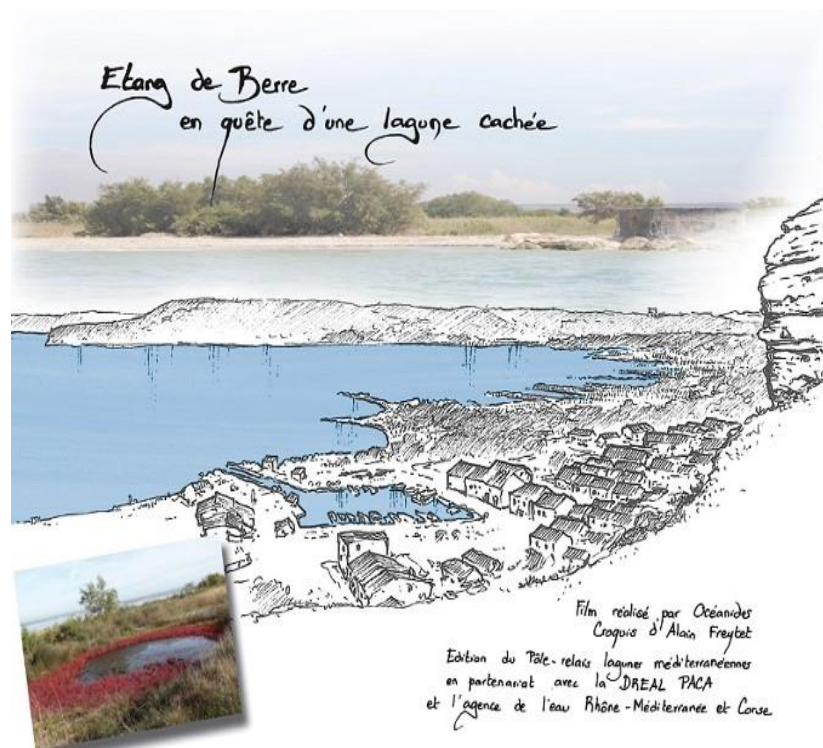
**« Partie de territoire, telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations »**

Convention Européenne du Paysage (Florence 2000, ratifiée par la France le 1<sup>er</sup> juillet 2006 (en voie d'intégration dans le Code de l'Environnement : loi RBNP 2<sup>e</sup> lecture Sénat)



# Ce que *n'est pas* le paysage

- Ce n'est pas le **supplément décoratif**, généralement **végétal**, d'un projet
- Ce n'est pas l'objet de simples politiques de **protection**, un objet de **conservation**, de **nostalgie**
- Ce n'est pas une notion « **subjective** » (les goûts et les couleurs...) mais un **bien commun**, objet de décisions collectives
- Il ne se limite pas à l'espace naturel ou à la « campagne », mais **concerne aussi l'urbain**



# Dans les politiques publiques en France depuis ... le 13 août 1861

- les « **séries artistiques** » de **Fontainebleau** (peintres de Barbizon) : décret impérial de 1861...
- les « **monuments naturels et les sites** » en 1906 puis 1930
- le « **paysage ordinaire** » par la Loi de 1993
- la ratification de la Convention Européenne en 2006
- la Loi « **pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages** » en cours de discussion.



# Et dans le même temps : le paysage des infrastructures de transport...



# Les années 90 : la rencontre

- .Le « **musée retrouvé** » : exposition en 1989 sur les collections du Musée des Travaux Publics, fermé en 1955
- .La décennie « **Leyrit-Lassus** »
- .Le retour de la **monumentalité dans les ouvrages d'art**
- .La politique du « **1 % paysage et développement** »
- .Les aménagements de **tramways « de façade à façade »**



# Depuis 2000, nouvelles tendances à la **dissociation** ?

.Le **syndrome de la balafre** et l'objectif du **camouflage**

.Le retour aux « **coeurs de métier** » en période de ressources rares

.Un « **compromis de rechange** » : la **trame verte et bleue** ; la biodiversité se quantifie, le paysage s'apprécie...



Pourquoi il est plus que jamais  
nécessaire...

**...d'utiliser l'approche paysagère  
dans la conception et la mise en  
place d'infrastructures au service  
de la mobilité :**  
Réactiver l'alliance !



# 3 vertus de l'approche paysagère

- Approche **fédératrice** : ce n'est pas une « couche de plus », mais une vue d'ensemble
- Approche **facilitatrice** : fait appel aux 5 sens et non à une technique, décrit la beauté
- Approche **participative** : « ... perçue par les populations », fait appel au citoyen pour gérer son cadre de vie



# Approche fédératrice

La mobilité est **un élément majeur du projet de territoire** à toutes ses échelles

L'infrastructure qui la rend possible est **un élément de la conception spatiale d'ensemble**

Elle est conçue et mise en place, dans son **tracé**, dans sa **morphologie** ou dans son **traitement minéral ou végétal** en lien étroit avec l'espace environnant (rural ou urbain)

⇒ éviter une **fragmentation de l'espace** qui rend celui-ci incompréhensible et suscite (donc) des tensions



# Approche facilitatrice



L'infrastructure voit son acceptabilité accrue si elle s'appuie sur le sens qu'elle donne au territoire (sur la **nouvelle structure paysagère** qu'elle crée) plus que sur les calculs de temps gagné ou de saturation de trafic



La simple technique ou la fonctionnalité stricte d'un ouvrage ne suffisent pas à emporter l'adhésion : **l'ouvrage doit être un nouvel élément de paysage**, un « eye-catcher » qui focalise l'attention

**« la beauté d'un pont tient à la cohérence entre les formes de détail et le fonctionnement structurel » (Michel Virlogeux)**

# Approche participative

→ Le nouveau paysage créé par l'infrastructure peut être **approprié par tous**, dès lors que **chacun a pu contribuer à sa définition**

→ La décision publique sur le tracé ou la morphologie d'une infrastructure a tout à gagner au débat local, mobilisant les **connaissances vernaculaires** du territoire, de l'espace, du quartier ... **Eviter les erreurs, enrichir le projet...**

→ Organisation de la participation par le **parcours collectif « hors les murs »**



# 3 défis à relever aujourd'hui

les infrastructures y ont leur part, le paysage aussi

- Le défi de la **transition énergétique** : le principal pour l'espèce humaine dans son ensemble (accords de Paris)
- Le défi de **l'agro-écologie** : le premier en termes de surface concernée
- Le défi de la **ville durable** et des **lisières urbaines** : le premier en termes de population



# Infrastructures pour la mobilité et transition énergétique

→ La **mobilité décarbonnée**, un défi à relever pour les infrastructures : pistes cyclables, aires de covoiturage, lignes ferroviaires, canaux...



→ Dans tous les cas, ne pas en faire des isolats dans le territoire, mais de véritables **nouvelles structures paysagères** : préférer **l'affirmation assumée** à **l'impossible camouflage**, ne pas **séparer** trop strictement **les flux**, traiter avec soin ces **accroches au territoire** que sont les **gares et leurs abords**



# Infrastructures pour la mobilité et transition agro-écologique



- Prendre garde à la **perturbation des structures paysagères agro-forestières** (haies et bocage) à l'occasion de la mise en place des grandes infrastructures intercités : ne pas contredire l'orientation agro-écologique du MAAF
- Préserver, gérer et valoriser les **structures arborées** qui accompagnent (et souvent « signalent ») les routes et les chemins, à la campagne comme en ville (**préservation des alignements existants, choix des végétaux** pour régénération ou plantation)

# Infrastructures pour la mobilité, ville durable et lisières urbaines

- Les infrastructures ont un rôle majeur dans la définition du « **tour de ville** » : des « **boulevards** » aux « **rocales** », comment fixer une **limite paysagère avenante et efficace** entre urbanisation et « **campagne** » ?
- La ville durable est celle du **mélange, de la complexité et du débat** = l'inverse de la spécialisation spatiale de la Charte d'Athènes. Les modalités de déplacement y sont **imbriquées et non plus séparées** : « **zones 30** » et non « **voies piétonnes** »



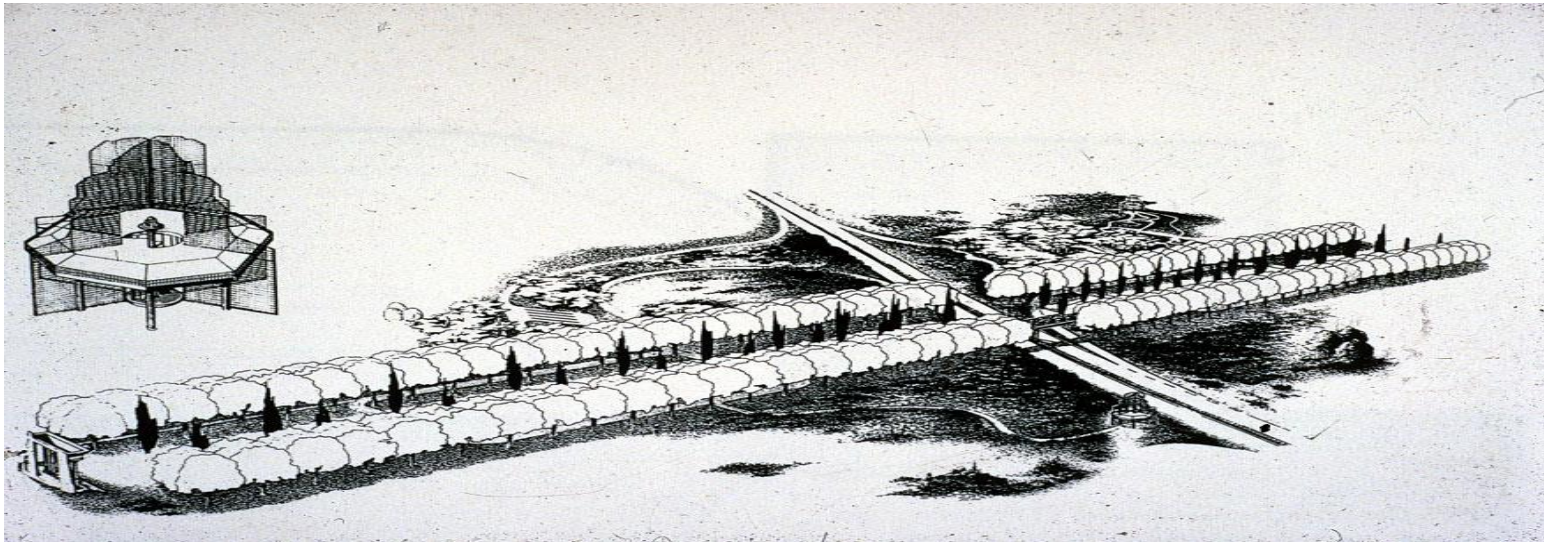


# 3 cibles de l'action pour un objectif d'ensemble

- .Un **métier** et des **compétences** à rénover et à reconnaître : approche territoriale et médiation prioritaires dans les formations ?
- .Des **autorités locales** à motiver et à organiser : vers un « réseau des élus du paysage » ?
- .Une **population** à sensibiliser et à former : des NIMBY aux « habitants-paysagistes » ?
- .Un aménagement qualitatif équitable du territoire : mettre en oeuvre le **droit à un paysage de qualité**

# Métiers de la mobilité et métiers du paysage ?

- › **Doubles formations ingénieurs et paysagistes, ou équipes pluridisciplinaires, réponse commune à une commande complexe (urbanistes, agronomes, écologues)**
- › **Ingénieurs sensibilisés à l'approche paysagère : ne plus réduire le paysage à un « accompagnement végétal »**
- › **paysagistes qui « sortent du jardin » et s'approprient le projet de territoire**



# Les infrastructures, outils de sensibilisation ?

- Importance des **points d'ancrage de l'infrastructure** dans les territoires : les **aires de service** et les **gares, lieux d'interprétation à développer** du paysage environnant, de l'histoire de celui-ci et de son fonctionnement (naturaliste, hydraulique...)
- Lecture **cinétique du paysage** : la grande vitesse ou la promenade en vélo... Un apprentissage de la **diversité paysagère**...



# Mobilité et territoires du bien-être : l'utile et l'agréable

- La mobilité (avec le logement ou l'activité) est **une dimension fondatrice du projet de territoire**
- Ce dernier s'appuie sur une **dimension historique** (le temps n'est plus à la *tabula rasa*) et un **substrat écologique** (la prégnance du vivant et des ressources naturelles)
- **L'élu local** maître d'ouvrage du projet d'ensemble, est désireux d'en intégrer toute les dimensions, y compris celle -non quantifiable- de la **beauté** ou de **l'harmonie**
- Cette beauté ressentie du cadre de vie est une dimension essentielle du **bien-être** : « *tant que durera ce bon gouvernement, vous serez protégés du malheur* »



# Merci de votre attention

## la parole circule !

